

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 494

présenté par

Mme Avia, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 19

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime le principe de compensation, par l'État, des surcoûts que le dispositif prévu à l'article 19 induirait pour les intermédiaires techniques.